

BUREAU

Séance du 25 juin 2020

Délibération BU_20200625_006

Arbre de Noël 2020

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DECIDE :

Article unique. Pour l'année 2020, la valeur des bons cadeaux de Noël versés aux parents sur la paye, augmentée des cotisations sociales afférentes à la charge du SDIS, pour les enfants du personnel nés entre 2009 et 2020, est reconduite à l'identique des dernières années.

Serge DESCOUT